Observatoire des engagements
2nd compte-rendu d'observation

Engagement n°3 « Œuvrer pour une ville en transition énergétique et écologique ».

Pour ce nouvel engagement observé, nous n'avons pas suivi la même méthodologie que pour le 1er engagement. Pour le choix de celui-ci, nous n'avons pas procédé à un tirage au sort, mais échangé entre nous sur les 3 grands axes du projet de mandat, et choisi à la majorité le sujet qui intéressait le plus.

A la différence également de la première fois, nous souhaitions désormais interroger le plus d'acteurs possibles, et surtout des bénéficiaires.

Quelques remarques générales sur l'engagement observé :

- L'engagement observé regroupe plusieurs sujets distincts : les transformations ; les nuisances ; la protection des sols et la valorisation de la ressource en eau. Bien que complémentaires et transversaux, ces sujets ont dû être répartis en sous-groupes pour que le travail soit efficace, tant ils mobilisent des terrains et acteurs variés.
- Les 9 items, répartis en objectifs différenciés, sont comme pour le 1er engagement, un mélange d'actions (exemple : « Créer un observatoire pour détecter et mesurer les nuisances environnementales… »), d'objectifs (« Réduire les nuisances », « favoriser », « Développer ») voir d'intentions (« Mieux prendre en compte »).
- Également comme pour le 1er engagement, les engagements formulés ne sont pas tous illustrés par des indicateurs. Il est donc difficile pour l'observatoire et a fortiori pour tout citoyen d'être en capacité de réellement mesurer l'action menée. On notera cependant des items engageant une réalisation concrète et vérifiable : « créer un observatoire pour détecter et mesurer les nuisances environnementales… » ; « mettre en place une démarche de détection des sols et de gestion des pollutions des sols »

Quelques définitions :

S'agissant d'un large sujet, il semble nécessaire d'indiquer en préambule quelques définitions. Si la transition énergétique et écologique est omniprésente dans nos vies aujourd'hui, elle n'en demeure pas moins floue pour certain(e)s et peut prendre des formes diverses et variées.

La transition énergétique : La transition énergétique est à la fois l'évolution passée de la répartition des sources d'énergie consommées sur la planète (bois, hydroélectricité, charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, etc) et, pour l'avenir, l'objectif politique et technique d'une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. Elle est en général considérée comme l'un des volets de la transition écologique.[1]

La transition écologique : Le concept de transition écologique, élaboré par Rob Hopkins, regroupe un ensemble de principes et de pratiques formés à partir des expérimentations et des observations d'individus, de groupes, de villages, villes ou communes, lorsqu'ils ont commencé à travailler sur les problématiques de résilience communautaire, d'économie en boucle et de réduction des émissions de CO2. Ces principes ont été déclinés dans

[1] « La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer [archive] », sur Le Conseil économique social et environnemental (consulté le 29 septembre 2022).

les domaines de l'agriculture (permaculture), des usages dans les villes (avec le mouvement des villes en transition) ou plus généralement avec le principe écologique de résilience.[2]

Analyse :

L'engagement n°3 est décliné en 9 items, mais, nous l'avons indiqué précédemment, il a été choisi de se concentrer sur un ensemble d'actions, non item par item. Nous avons, pour chacun, examiné les informations mises à notre disposition (voir tableau en annexe du présent rapport) par la Ville et les élu(e)s, rencontré divers acteurs et formulé des commentaires.

Sujet n°1 : Pollution des sols

Observatoire indiquant le niveau : « engagé ».

Commentaire : C'est engagé, dans la continuité des pratiques antérieures. C'est un objectif qui semble clair, Rezé paraît être engagé et même en avance, au regard des autres collectivités. La collectivité a par ailleurs souhaité en faire moins mais de meilleure manière, le qualitatif a primé sur le quantitatif.

Réponse des élus :

Si la mise en place des jardins familiaux se développe depuis plusieurs années, un programme ambitieux de diagnostics de pollution des sols sur les parcelles concernées a été mis en place au début de ce mandat selon un calendrier. En effet, il n'est pas envisageable de mettre à disposition des parcelles (quelles que soient leur destination : potager essentiellement mais également cours d'écoles…) sans savoir si les parcelles en question sont polluées ou non.
Par principe de précaution, les sites contaminés sont systématiquement interdits d'utilisation tant que des solutions ne sont pas trouvées (substitution, confinement, excavation et évacuation… selon les cas).

Nous ne pouvons en rester là. Aussi, nous envisageons de travailler sur des travaux de dépollution par phytoextraction par exemple mais aussi sur des analyses sur les végétaux (mesurer les concentrations des métaux absorbés par les végétaux : feuilles, fruits, racines…) selon les espèces présentes sur les terres polluées.

Sujet n°2 : Nuisances sonores

Observatoire indiquant : « quelques éléments sont engagés ».

Commentaire : La MDD est l'observatoire évoqué dans le premier alinéa de cet objectif. Il est important de préciser que les nuisances sonores étudiées par l'ODE concernent les avions uniquement. L'ambition de réduire les nuisances sonores, quant à elle, n'a donc pas été atteinte. Il y a des outils développés par d'autres acteurs en ce sens, pour mesurer et ayant pour objectif de réduire les nuisances, mais ce n'est pas effectif. La Ville a souhaité s'inscrire dans ce mouvement, mais ne l'a pas créé. D'ici quelques semaines, mois, cependant, il y a aura une demande de la Ville aux pouvoirs publics dont c'est la compétence de réduire les nuisances sonores relatives à l'avion. L'engagement et la volonté de la collectivité sont relevés.

Objectif 5 : Réduire les nuisances environnementales

- ▶ Créer un observatoire pour détecter et mesurer les nuisances environnementales et promouvoir une politique de santé environnementale
- ▶ Réduire les nuisances sonores

[2] Cité par le ministère de l'Environnement (2015) : Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable [archive] (SNTEDD) [PDF], 138 pages ; et résumé [archive] [PDF], p. 70

Réponse des élus :

Les nuisances environnementales sont observées et mesurées via plusieurs outils, à l'échelle de la Ville mais également à d'autres échelles (Métropole, Région, Etat). La Ville de Rezé suit l'ensemble de ces outils et y contribue activement.

- Nantes Métropole cherche par exemple à mettre en place un observatoire du bruit, et Rezé contribue aux échanges sur ce projet. De la même façon, c'est à l'échelle de la Métropole que sont communiquées des mesures sur la qualité de l'air, recueillies via Air Pays de la Loire. Des actions de sensibilisation ont été mises en place sur la qualité de l'air intérieur. La MDD a constitué un relais de ces initiatives impulsées par Air Pays de la Loire et NM.
- L'Etat a par ailleurs mis en place un Observatoire des nuisances aériennes (OTANA), comme il s'y était engagé après l'abandon du projet d'aéroport NDL. La Ville de Rezé participe activement aux instances liées à cet observatoire et, plus globalement, aux instances liées à l'aéroport. Une station de mesure fixe du bruit aérien est installée à la Classerie ; la Ville de Rezé a fait une demande pour l'installation d'une station mobile de mesure dans le quartier de l'Hôtel de Ville.

- Le dispositif Sonorezé est un observatoire citoyen co-porté par la Ville de Rezé et l'Université Gustave Eiffel, portant sur les environnements sonores dans la Ville, financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Après une phase de diagnostic d'un an, le projet s'est orienté vers une recherche-action. La première action, décidée de façon tripartite par les Habitants-chercheurs-élus, porte sur le bruit aérien. D'autres thématiques seront définies à partir de juillet 2024. Il s'agit d'un observatoire qui prend en compte à la fois des données objectivées (mesures de bruit) et des données subjectives (perceptions). Les chercheurs travaillent également à partir des données officielles AGO. Le projet cherche à produire des cartographies scientifiques complémentaires aux cartographies de bruit réglementaires existantes.

- La Ville dispose d'un observatoire social qui, tous les ans, publie une analyse des besoins sociaux via le Compas. Elle souhaite que cet observatoire puisse intégrer des données environnementales, de façon à travailler plus finement sur les questions d'inégalités socio-environnentales.

Une chargée de mission rattachée au Service d'accompagnement des Transitions (MDD) coordonne ces outils à l'échelle de la Ville, en lien avec la chargée de mission Santé (Direction des Solidarités) et la chargée de mission rattachée au DGS, qui travaille notamment sur le dossier de l'aéroport. La MDD n'est donc pas un observatoire en soi, mais joue un rôle de veille attentive et de coordination entre les différents outils.

Les élus considèrent que les données scientifiques constituent les données d'entrée pour la bonne prise en compte des nuisances environnementales dans les politiques publiques. Ils portent un grand intérêt au choix des indicateurs, aux modalités de recueil et de communication des données, afin que ceux-ci traduisent au mieux la réalité des nuisances environnementales et induisent une prise en compte maximale dans les politiques publiques, aux différents échelons. Les indicateurs et données ne sont pas que des enjeux techniques et scientifiques. Ils ont des incidences politiques. Le projet Sonorezé a par exemple pour ambition de mieux outiller le diagnostic des nuisances sonores, afin de permettre une meilleure prise en compte de cette question dans les politiques publiques aux différents échelons.

La question de la réduction des nuisances sonores est complexe, car elle fait apparaître de nombreux paramètres difficilement maîtrisables et de multiples acteurs.

- ***Urbanisme et aménagement*** : La Ville est très attentive aux impacts sonores des projets urbains, en veillant à privilégier les éléments de formes urbaines et de matériaux limitant les effets de réverbération. C'est l'un des axes d'approche de la Commission d'urbanisme de la Ville ou de suivi des projets urbains tels que la Zac des Isles. Idem dans les projets d'aménagement, où l'un des prismes de lecture des projets est le volet des nuisances sonores. La politique de la municipalité, en lien avec Nantes

Métropole, cherchant à réduire la place de la voiture (Ville à 30, aménagements pour voies douces et transports en commun, extension du parking payant), devrait contribuer à réduire les nuisances du trafic routier. La Ville est intervenue auprès de la TAN pour relayer les plaintes liées aux grincements de bruit du tramway. Un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement) a été voté à l'échelle de Nantes Métropoles. Plusieurs mesures ont été adoptées, en lien notamment avec des contributions du projet Sonorezé. L'installation de radars routiers acoustiques est par exemple à l'étude à l'échelle de la Métropole.
La végétalisation de la Ville, si elle ne contribue pas à une diminution effective des niveaux sonores dans la ville, contribue en revanche à une baisse des perceptions de bruit. C'est dans cette intention, et à la suite de demandes d'habitants, que des plantations ont par exemple été effectuées le long de la route de Pornic.

- ***Animation de la cité :*** La Ville est intervenue auprès de différents acteurs culturels pour faire respecter leurs engagements sur des manifestations festives nocturnes, notamment avec Pick Up pour Transfert.
- ***Aéroport***: La Ville est très active sur le dossier aéroport. Mme La Maire et deux élus s'impliquent dans le travail sur le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) et revendiquent l'extension du couvre-feu et le plafonnement des vols, afin de veiller à la santé des habitants et des habitantes et à s'inscrire dans une trajectoire climatique soutenable.
- ***Nuisances sonores et olfactives des industries et entreprises :*** la Ville travaille activement avec les acteurs du territoire et de l'Etat pour s'assurer du bon respect des cadres règlementaires et du cadre de vie des habitants en rappelant que si les habitants ont des droits, les entreprises et sociétés ont des devoirs vis-à-vis de ces nuisances.

Sujet n°3 : Débitumisation des cours d'école

Observatoire indiquant le niveau : « engagé ».

Commentaire : La cour de l'école Pauline Roland, 1ère d'une série programmée, a été débitumée et réaménagée à l'été 2023. Cela s'intègre dans un vaste projet d'aménagement des cours d'écoles. Des enseignements ont été tirés, un manuel méthodologique a été rédigé à la suite de cette réalisation. Les acteurs de ce projet sont enthousiastes, et satisfaits du résultat. La démarche sera poursuivie.

Il s'agit là d'une première expérimentation, il sera donc intéressant de suivre les futures réalisations telle que la cour de l'école Ragon. Par ailleurs, certains objectifs ne seront atteignables d'ici à quelques mois, voire années, et en rapport avec la saisonnalité (arbres visant à apporter de la fraîcheur par exemple). L'objectif a donc été réalisé matériellement pour une école. Il est en cours d'exécution programmé pour les autres établissements. L'observation concernant l'usage reste à réaliser.

Réponse des élus :

Il est important de préciser que le travail sur la débitumisation des cours d'écoles poursuit un triple objectif : végétalisation, création de cours inclusives et non genrées. La dynamique de végétalisation s'inscrit dans une approche globale des transitions (sociales, environnementales, citoyennes).

La politique de végétalisation des cours d'écoles comporte des projets d'ampleur (cour Pauline Roland, cour Ragon, une troisième cour à définir), mais également des projets plus petits (ouverture de cours vertes à Chêne Creux, Ouche-Dinier et Port au blé en 2024, et accompagnement sur des projets de jardinage, de petite végétalisation ou aménagement (plantation à Château Sud ou Pauline Roland maternelle par exemple, récupérateur d'eau, bancs, composteurs pédagogiques). Il nous est en effet important de pouvoir agir sur une pluralité d'établissements, à des niveaux divers, en fonction des possibilités de la Ville.

La cour Pauline Roland a été le territoire pilote de ce projet. Ce sont des projets complexes, qui nécessitent une très bonne coordination entre acteurs et l'intégration de multiples enjeux (sécurité, accessibilité, biodiversité, usages, besoins etc.), en parallèle à un travail de recherche de financement. Nous considérons que ce travail de coordination et de coopération est une vraie réussite.

L'observation sur les usages a été réalisée par différents acteurs, notamment scolaires. Curieusement, dès le mois de septembre, les enseignants ont déclaré percevoir une sensation de fraîcheur plus importante. Les effets positifs sur la diversité des jeux et l'apaisement des enfants ont été relevés.

La cour a fait l'objet de visites d'autres collectivités ou établissements, et le guide de préconisation constitué par l'AURAN (Agence d'urbanisme de Nantes Métropole) pour la Ville de Rezé, est diffusé sur demande. La Ville souhaite en effet pouvoir contribuer activement à l'essor de ces projets sur d'autres territoires.

Sujet n°4 : Mini-maisons (tiny houses)

Observatoire indiquant le niveau : « engagé ».

Commentaire : Engagement initial de la mandature précédente (2019), projet revu et réalisé mais sur un nouveau périmètre, par la mandature actuelle. Projet recentré sur 4 Tiny Houses.
Situation du projet : Pour les élus, ce site est un « test » : l'idée est de voir comment ce type de projet fonctionne avant de pouvoir éventuellement l'étendre sur la commune.
A la reprise du projet en 2021, tout le monde souhaitant avancer « vite », il n'y a pas eu réellement de co-construction du projet entre futurs tynistes, services de la Ville et élus.

Installation et voisinage :
Peu d'information de la mairie sur l'installation des Tiny Houses dans le quartier.
Actuellement bon rapport de voisinage, le collectif est bien accepté.

Communication sur le projet :
Les membres du collectif seraient ouverts à davantage de communication sur le projet.
Maintenant que les tinystes sont installés, que leur collectif fonctionne bien, et aux vues de l'objectif de la Mairie, les membres de l'Observatoire pensent qu'il serait intéressant que les élus proposent des projets ou animations « pédagogiques » aux diverses écoles, associations ou à la MDD afin de partager ce nouveau mode d'habitat.

Réponse des élus :

La ville de Rezé a toujours été précurseur pour favoriser les nouvelles formes d'habitat : Maison Radieuse, les maisons castors (lotissement Claire-Cité de la Balinière). La Ville de Rezé a souhaité expérimenter un mode d'habitat alternatif et mobile : la tiny house qui adopte une certaine philosophie de vie, tant sur l'espace réduit occupé et le mode de construction que sur l'idée d'une éco-responsabilité concernant l'utilisation et la consommation des fluides en autonomie et le fait que ces habitats puissent éventuellement partir ailleurs en minimisant l'impact des terrains occupés.

Mais entre cette idée initiée en 2019 à l'état de simple projet et la réalité avec sa concrétisation, de nombreuses contraintes ont dû être résolues sur différents plans notamment : juridique, urbanistique, technique…

Le site de la Maillardière se veut un site « test » pour ce type de projet. L'idée est d'observer comment se déroule cette expérimentation sur dix ans avant d'étendre éventuellement ce type d'habitat sur d'autres fonciers de la commune. Un premier bilan sera fait à mi-parcours (2026) avec les tinystes et un second à la fin de cette expérimentation (2032).

La séance du 30 avril 2024 a permis la rédaction de l'appréciation ci-dessous :

*Pour ce second engagement, l'Observatoire a concentré ses auditions sur quatre actions réalisées ou en cours. Il note la volonté et l'engagement réel de la ville à vouloir les mener dans les meilleures conditions possibles, en dépit parfois de difficultés importantes. Le projet d'implantation de Tiny Houses notamment, retardé en raison de problèmes liés à la nature impraticable d'un premier terrain, puis du Covid, a pu finalement émerger. Reste maintenant à communiquer largement sur cette expérience afin de la promouvoir. Concernant les pollutions des sols, la collectivité systématise l'analyse approfondie dès lors qu'un projet est susceptible d'en changer l'affectation. Un diagnostic environnemental est réalisé dans tous les jardins publics la ville par un bureau d'études. La débitumisation des cours d'écoles (action menée à l'école Pauline Rolland) s'inscrit dans un projet global : infiltration de l'eau de pluie, végétalisation et inclusion des enfants. Si les nuisances sonores sont d'origines diverses, celles générées par le trafic aérien font l'objet d'une étude concrète. Ce projet est porté par la Maison du développement durable et mené en partenariat avec des chercheurs de l'Université Gustave Eiffel dans le cadre du projet SonoRezé 2, celle-ci soutenant à hauteur de 250.000 €. Elle devrait aboutir au mois d'août prochain. La méthodologie devrait être appliquée ensuite sur d'autres types de nuisances sonores. **En résumé** : l'Observatoire note que ces actions abouties ou en cours, menées totalement ou avec le soutien affirmé de la ville, pourraient à présent se décliner plus largement en raison de leur intérêt collectif manifeste.*

Réponse des élus :

Merci pour tout ce travail collectif d'observation et de suivi des projets. Les retours des membres de l'Observatoire nous sont importants.

Les projets choisis par l'ODE constituent des dossiers assez singuliers, innovants, et, comme vous le dîtes, d'un intérêt collectif manifeste. La question de l'innovation est une sorte de « tradition » des politiques publiques et des initiatives individuelles et associatives sur le territoire rezéen depuis longtemps (Claire Cité, Maison Radieuse, Scopéli etc.). Nous sommes fiers, en tant qu'élus, de pouvoir contribuer à ces innovations, et avons à cœur de les **diffuser vers d'autres territoires**. Elles nourrissent en effet notre projet de transitions écologique, sociale et citoyenne, qui s'inscrit pour nous sur le territoire rezéen, mais n'a de sens que s'il se déploie à d'autres échelles plus larges. **La question de la diffusion et de la duplication se pose pour plusieurs de nos projets.**

Pour exemple, la ZAC des Isles a pour vocation, à travers le développement du projet urbain sur Rezé, de permettre le déploiement des filières de matériaux biosourcés à l'échelle nationale. C'est grâce à la demande générée par les constructions sur le territoire que les filières de la paille hachée ou le béton de chanvre pourront par exemple être consolidées. La question de la duplication du projet urbain sur d'autres territoires est centrale dans la pensée de ce projet. Par ailleurs, nous travaillons à faire infuser sur l'ensemble du territoire rezéen certains éléments du projet de la Zac des Isles (approches des paysages et de la végétalisation, au plus près du respect du vivant / exigence sur les matériaux de construction, approche des projets économiques).

Autre exemple, le travail mené depuis plusieurs années sur les trames vertes, bleues et brunes fera l'objet d'une communication à l'échelle de la Ville. En effet, la Ville de Rezé a mis en place très tôt un schéma directeur sur les trames vertes et bleues. Depuis le début du mandat, elle porte un programme ambitieux de diagnostic des sols et des pollutions.

Dans le projet Sonorezé, le second volet financé par l'Agence de la Recherche porte sur la duplicabilité du projet sur d'autres territoires. Un séminaire ouvert à d'autres collectivités sera organisé à l'automne 2024.

1- Notre conclusion sur l'engagement global :

La nouveauté de l'aller-vers a permis d'être plus efficace, il s'agissait d'une méthodologie plus sympathique, mais également plus qualitative et productive. Elle a permis d'obtenir des points de vue que l'on n'avait pas au 1er engagement. En revanche, elle peut comporter un caractère limitatif puisque ont été observés des cas très précis, et non pas l'engagement global. Le sujet choisi a par ailleurs été plus maniable que l'ESS. La transition écologique est un sujet que l'équipe municipale porte de manière principale, il y avait donc plus d'aisance. La charge de travail est soulignée : le cadre de la plénière est aujourd'hui dépassé, la condition pour tenir est d'être clair sur son engagement, vis-à-vis de soi et des autres. Un travail personnel est attendu en dehors de ce rendez-vous mensuel (entretiens, rédaction de comptes-rendus, etc). Une alerte est donc faite sur la nécessité d'être claire avec les potentiels nouveaux membres sur ce qui est attendu de leur part, en travail et investissement personnel. Le choix du sujet est par ailleurs interrogé : il doit être justifié et clair. Il est souligné l'intérêt de choisir un engagement qui est entamé, sur lequel les membres pourront travailler et approfondir – guidé par l'intérêt général des habitants, et du point de vue des membres et non pas de l'équipe municipale.

Enfin, la question du rythme est posée : quel est l'agenda de l'ODE, et par qui est-il influencé ? L'observation de l'engagement est à un instant T, il faut donc collectivement s'assurer qu'une date de clôture soit dans les esprits de chacun. L'indépendance passe par la liberté de publier ses résultats lorsque l'ODE le souhaite, il n'y a pas d'impératifs d'agenda par l'extérieur, mais cette photographie de l'engagement doit rester sur l'instant pour garder tout son sens. Un temps de synthèse global est nécessaire sur chaque sujet. La mise en commun des groupes a été utile, mais le retour global a manqué sur cette observation. Il s'agira donc de l'intégrer au calendrier pour le prochain engagement observé.

Le prochain sujet d'étude est choisi. Les membres ont en effet décidé de reprendre le travail de priorisation parmi les 3 axes du projet de mandat. Le second engagement ayant recueilli le plus de votes était le n°7 : « Faire du sport, un vecteur d'intégration et de lien social », de l'axe **Rezé, inspiration et émancipatrice.**

Annexes

Tableau des informations récoltées durant l'observation

Tableau d'informations / Second avis de l'ODE

« Œuvrer pour une ville en transition énergétique et écologique »

© Mairie de Rezé – 2024

Pollution des sols : jardins partagés

→ Stade d'avancement : engagé

→ Questions produites par les membres de l'Observatoire : De quelle démarche précisément s'agit-il ? Quelle serait l'implication de la Cellule opérationnelle de prévention des risques dans cette démarche ? Quels moyens humains et techniques seraient déployés ?

© Mairie de Rezé – 2024

Pollution des sols : jardins partagés

Informations Ville collectées (audition des élus en novembre 2023 et entretiens auprès d'agent.e.s)

La COPR intervient lorsqu'il y a de la pollution accidentelle. Pour les sols, la personne avec de l'expérience dans ce domaine qui y travaille conjointement avec J-L Gaglione, réalise un diagnostic environnemental de tous les jardins de la Ville. Ca comprend les prélèvements d'échantillon de sol : les métaux, les hydrocarbures. La Ville sous-traite un bureau d'études pour les prélèvements, par exemples dans les jardins partagés. Les nappes phréatiques sont essentielles : une attention particulière à la consommation d'eau et la protection des nappes de différents types : message autour de l'imperméabilisation des sols. Par ailleurs, au sujet des eaux pluviales, il y a prochainement une innovation à Rezé : il y a un projet de réhabilitation d'une rue, et une portion n'aura pas de réseau d'eaux pluviales, mais une zone d'infiltration. En accord avec Nantes Métropole sur proposition de la mairie. La question de l'expérimentation est forte : la Ville tente beaucoup, et n'est pas régulièrement suivie dans ses expérimentations, à regret. Pour la métropole, Rezé apparait comme un village gaulois, la collectivité se bat dans les instances Ville/Pôle pour faire avancer les choses mais Rezé est en avance par rapport à d'autres communes. Toutefois, son côté « précurseur » peut la favoriser. Entretien avec Gwladys Diquelou, chargée de mission environnement. Découvertes lors des diagnostics : découvertes significatives en 2010 (plomb, arsenic), travail déjà fait avant le mandat actuel (Barbonnerie), qui a entraîné la fermeture des espaces.

© Mairie de Rezé – 2024

Pollution des sols : jardins partagés

Informations Ville collectées (audition des élus en novembre 2023 et entretiens auprès d'agent.e.s)

Bénéfice d'une aide de France Relance : budget pour partenariat avec une société Invisol, pour du conseil et du carottage, bcp plus poussé qu'au départ -> processus assez long (prélèvement de cultures dans les jardins partagés, à Trentemoult, Port au Blé, Jean Jaurès). Ils ont souhaité aller plus loin dans les analyses, donc qualitatif et non quantitatif. Sur les espaces existants, analyses également : ferme urbaine Ragon, aire d'accueil pour Gens du Voyage, etc. Influence : en fonction des taux de pollution, des espaces ont fermé, des jardins publics sont créés, notamment à Trentemoult : uniquement des fleurs, pas de potager. Suivant les taux : réponses différenciées. Communication : Rezé se fait le relai de NM. Choix des plantes : Rezé encourage à ne pas utiliser de phytosanitaires (insecticides, herbicides entre autres), à part au niveau des stades. Utilisation de plantes résistantes à la sécheresse. Ateliers jardiversité rue de la Classerie : rencontres chaque mois écoresponsables. Innovation : réhabilitation d'une rue -> favoriser l'infiltration des sols. Collaboration avec NM : Rezé a une base importante de connaissances sur la biodiversité, force de propositions auprès de NM. Bonne coordination entre agents (réunions régulières). Moyens humains et techniques : SEVE + prestations. Ca pourrait aller plus loin selon le service. Efficacité des démarches sur la pollution des sols : satisfaction du partenaire engagé depuis 3 ans, pas seulement dans la détection mais aussi le conseil. Analyses plus approfondies qu'au démarrage : cartographie assez complète. Au niveau des eaux de ruissellement et récolte : succès en 2022, les Rezéens doivent désormais être acteurs. Revalorisation de la qualité des cours d'eau : pas la compétence, malgré la propriété de certains terrains, mais compétence des propriétaires privés principalement. Jean Jaurès et chêne creux fermés, parc de port-au-blé ouvert.

© Mairie de Rezé – 2024

Pollution des sols : jardins partagés

Informations données par d'autres acteurs (entretiens avec parents, tinystes, etc)

2 contacts ont été tentés auprès des animateurs référents des jardins familiaux des CSC sans réponse pour l'instant. Le groupe a réussi à joindre un des membres du collectif du jardin partagé des 3 Moulins. A cet emplacement, il y avait des jardins familiaux et un jardin collectif sur des terrains appartenant à la Ville. Des carottages ont décelé de la pollution, notamment du plomb. Les jardins familiaux ont été déplacés un peu plus loin et l'espace pollué transformé en jardin public qui ne représente pas de danger pour les utilisateurs. Le jardin collectif, quant à lui, ne produit qu'en permaculture hors sol.

Le représentant du collectif estime la Ville a fait ce qu'elle devait.

© Mairie de Rezé – 2024

Pollution des sols : jardins partagés

Notation : 4

Commentaire : C'est engagé, dans la continuité des pratiques antérieures. C'est un objectif qui semble clair, Rezé paraît être engagé et même en avance, au regard des autres collectivités. La collectivité a par ailleurs souhaité en faire moins mais de meilleure manière, le qualitatif a primé sur le quantitatif.

© Mairie de Rezé – 2024

Nuisances sonores : SonoRezé

→ Stade d'avancement : en cours

→ Questions produites par les membres de l'Observatoire : De quelles nuisances sonores s'agit-il ? (avion, circulation, industrie, voisinage ?) Avec quels autres acteurs métropolitains/départementaux/régionaux ? avec quelles compétences ? quel serait le rôle et l'implication de l'ARS dans cette ambition ? la Ville de Rezé a t-elle réellement les moyens et compétences ?

© Mairie de Rezé – 2024

Nuisances sonores : SonoRezé

Informations Ville collectées (audition des élus en novembre 2023 et entretiens auprès d'agent.e.s)

La notion d'observatoire a été laissée de côté, mais projet de recherche-action citoyen : SonoRezé en cours -> voir site internet de la ville de Rezé, projet détaillé. Interaction chercheurs-habitants-élus. Cartographie du bruit, construction d'outils pour faire valoir la gêne occasionnée par l'aéroport, travail sur les nuisances industrielles avec la Préfecture, …

© Mairie de Rezé – 2024

Nuisances sonores : SonoRezé

Informations données par d'autres acteurs (entretiens avec parents, tinystes, etc)

Sonorezé 2 est composé de chercheurs de l'université Gustave Eiffel, du laboratoire ESO (Espace et Société) et d'habitants de Rezé.

Il y a également un Tiers Veilleur (Regard extérieur) ; Financement par l'Agence Nationale de la Recherche.

Différents ateliers prévus sur diverses natures de "bruits". Objectif : produire des cartographies et des propositions d'actions pour réduire les nuisances (bruits routiers, ferroviaires, de nature, trafic aérien,…). Le groupe propose également à différentes écoles (Port au Blé, Jean-Jaurès et Pauline Roland) de travailler sur ces cartographies du bruit.. Il y a également un partage d'informations vers le public. Par exemple sur le site web sonoreze.fr. L'installation d'une exposition est prévue fin février à la Maison du DD.

Exemple d'objectifs et actions : Actuellement le premier objectif choisi par le groupe : "Bruit Avion"

: décomposé en plusieurs actions :

1) Montrer la variation du bruit / horaire

2) Elaborer une carte

3) Produire des chiffres "Chocs" : par exemple, le nombre de réveils provoqué par le début du trafic matinal. Idée de proposer une enquête sur l'ensemble de la ville de Rezé auprès des habitants.

© Mairie de Rezé – 2024

Nuisances sonores : SonoRezé

Informations données par d'autres acteurs (entretiens avec parents, tinystes, etc)

Côté municipalité qui était représentée par 2 personnes (Claire Guiu et Philippe Audubert), le but est d'avoir des chiffres, des rapports, pour pouvoir les opposer aux données de la DGAC et bien avoir des compléments d'informations par rapport aux organismes traditionnels qui collectent des données. Par ailleurs, il y a ce qui est enregistré et factuel mais aussi la prise en compte du ressenti doit également entrer dans la discussion. Le souhait de la Ville est d'avoir des chiffres et des résultats pour cet été 2024 afin d'avancer sur le sujet au plus vite vis à vis de l'État. Le but de la collectivité est de demander l'élargissement du couvrez feu et la diminution du nombre de vols ainsi que la réécriture de l'arrêté actuel qui ne donne pas pleinement satisfaction. A la suite de cette réunion, les membres de l'ODE ont observé une parfaite autonomie de travail de l'ensemble des participants et un portage commun et partagé avec les représentants de la municipalité de l'objectif "Diminution du bruit...".Si la Ville a initié le projet « Sonorezé » et le soutient, elle n'en est pas moteur. Toutefois, il existe des intérêts convergents bien compris. Anne a pris rdv à la Médiathèque pour calibrer son téléphone (application) et a noté un véritable engouement des personnes présentes pour ce projet bien structuré. D'autres études sur d'autres sources de bruits sont prévues mais leurs calendriers ne sont pas encore connus.

Rezé est la seule collectivité à réaliser ce type d'étude. Les membres de l'ODE ne jugent pas utile de retourner voir les élus, l'implication et les objectifs de la Ville leur paraissent clairs. Indépendance du groupe de travail vis-à-vis de la mairie. La collectivité souhaite présenter les résultats avant l'été 2024, auprès de la DGAC notamment : demande de la ville de respecter le couvre-feu, et son élargissement, diminution du nombre de vols, par exemple. Le groupe sonorezé avance, mais pas aussi vite ce qu'il souhaiterait.

© Mairie de Rezé – 2024

Pollution des sols : jardins partagés

Notation : 3

Commentaire : La MDD est l'observatoire évoqué dans le premier alinéa de cet objectif. Il est important de préciser que les nuisances sonores étudiées par l'ODE concernent les avions uniquement. L'ambition de réduire les nuisances sonores quant à elle n'a donc pas été atteinte, il y a des outils développés par d'autres acteurs en ce sens, pour mesurer et ayant pour objectif de réduire les nuisances, mais ce n'est pas effectif. La Ville a souhaité s'inscrire dans ce mouvement, mais ne l'a pas créé. D'ici quelques semaines, mois, cependant, il y a aura une demande de la Ville aux pouvoirs publics dont c'est la compétence de réduire les nuisances sonores relatives à l'avion. L'engagement et la volonté de la collectivité sont relevés.

© Mairie de Rezé – 2024

Débitumisation des cours d'école

→ Stade d'avancement : engagé

→ Questions produites par les membres de l'Observatoire : Ce point intègre-t-il la débitumisation de sols artificialisés ? quels matériaux poreux seraient employés et pour quels usages ? 6.2 expliciter par quel « biais » pensez-vous favoriser l'objectif de « perméabilité » des sols ?

© Mairie de Rezé – 2024

Débitumisation des cours d’école

Informations Ville collectées (audition des élus en novembre 2023 et entretiens auprès d’agent.e.s)

Végétalisation de la cour d’école Pauline Rolland + inclusion femme/homme et handicap à travail de coopération et de transversalité. Cette école a été priorisé par les caractéristiques sociales et îlot de chaleur. Projet d’une prochaine cour d’école à transformer.

© Mairie de Rezé – 2024

Débitumisation des cours d’école

Informations données par d'autres acteurs (entretiens avec parents, tinystes, etc)

Végétalisation de la cour d’école Pauline Rolland + égalité femme/homme et inclusion handicap → travail de coopération et de transversalité. Cette école a été priorisée par les caractéristiques sociales et îlot de chaleur. Projet d’une prochaine cour d’école à transformer en cours (quartier Ragon). Pauline Roland = projet de référence pour ceux à venir dans la ville de Rezé et pour d'autres collectivités (visites fréquentes).La végétalisation de cette cour est désormais terminée et les élèves l'utilisent depuis septembre ...la rencontre avec le directeur s'est très bien déroulée, nous avons eu à faire avec quelqu'un de très convaincu par le projet et de très satisfait par sa réalisation...D'après lui, les différents acteurs sont aussi très contents de cette nouvelle cour et ne souhaiteraient absolument pas revenir en arrière...A priori les objectifs d'inclusion des genres et des handicaps sont en bonne voie mais il y a encore trop peu de recul pour tirer des conclusions...Quant à l'objectif de la suppression de l'ilot de chaleur là aussi, il faut laisser à la végétation le temps de pousser et donc laisser le temps faire son œuvre ....La prochaine école qui verra sa cour transformée sera celle de l'école de RAGON. Budget initial revu à la hausse (passage de 75k€ à 200k€). 1 premier projet réalisé dans un temps très court et base expérimentale du coup d'envoi d'autres ayant déjà commencé à suivre sans temps mort. Globalement satisfaction de toutes les parties prenantes (école, périscolaire, parents/élèves, Ville). Bilan un peu prématuré concernant les bénéfices de la végétalisation, des plantes nécessitant de pousser, des pics de chaleur à vivre, des projets pédagogiques et ludo-éducatifs restant encore à mettre en place. besoin de recherche de financement en soutien des projets. Bonne propension à en obtenir du fait de l'axe dans la logique de l'évolution de la société en faveur des transitions énergétiques, écologiques, d'égalité H/F et d'inclusion.

© Mairie de Rezé – 2024

Débitumisation des cours d’école

Notation : 4

Commentaire : Il y a une débitumisation de la cour Pauline Roland, 1ère d'une série programmée. Cela s'intègre dans un projet d'aménagement vaste des cours d'écoles. Des enseignements ont été tirés, il y a un manuel méthodologique qui a été rédigé à la suite de cette réalisation. Les acteurs de ce projet sont enthousiastes, et satisfaits du résultat. La démarche sera poursuivie. Il s'agit là d'une première expérimentation, il sera donc intéressant de suivre les futures réalisations telle que la cour de Ragon. Par ailleurs, certains objectifs ne seront atteignables d'ici à quelques mois voir années, et en rapport avec la saisonnalité (arbres visant à apporter de la fraîcheur par ex). L'objectif est donc réalisé matériellement, l'observation concerne l'usage.

© Mairie de Rezé – 2024

Tiny houses

→ Stade d'avancement : réalisé

→ Questions produites par les membres de l'Observatoire : De quels enjeux s'agit-il précisement ? quel est le constat et quel est l'objectif visé ?

© Mairie de Rezé – 2024

Tiny houses

Informations Ville collectées (audition des élus en novembre 2023 et entretiens auprès d'agent.e.s)

Elus : modification du PLUM (possible tous les 2 ans) pour des terrains qui accueilleront des tiny houses. Apport post-arrivée J-L Gaglione : au niveau des services, nouveauté du concept. Il fallait arrêter ou continuer le projet initié avant l'arrivée de cette équipe municipale. Rencontre avec les propriétaires pour comprendre les motivations, leurs projets. Il y a une réelle philosophie à ce concept, malgré parfois des tiny houses énormes, filon utilisé pour produire toujours plus. On a 4 tiny houses sur Rezé, dont 3 réellement autonomes (panneaux solaires, filtres d'eau de pluie). L'expérimentation nous a plu. Il y a désormais un suivi régulier par nos services, ca se passe bien avec les habitants à proximité qu'ils ont rencontré, ils sont sur un terrain arboré. Rencontre Service Amenagement et urbanisme/ mairie: (Mme Bernardeau)

Calendrier et démarche :

Le projet initié en 2019, a été repris par la nouvelle municipalité et mis en œuvre. Le secteur des Borderies avait été initialement retenu en 2019 dans le cadre du programme d'habitats novateurs sur ce secteur de Rezé : « Claire cité (Les Maisons Castors) », « la maison radieuse »…

© Mairie de Rezé – 2024

Tiny houses

Informations Ville collectées (audition des élus en novembre 2023 et entretiens auprès d'agent.e.s)

Après étude le lieu a été abandonné pour des risques d'inondation et coup d'aménagement.

« La Maillarderie », terrain dont la mairie est propriétaire a donc été choisi. Il Terrain boisé qui se situe en bord de « zone nature ». Le nouveau lieu est plus en corrélation avec le projet.

La période de la COVID, et l'absence d'interlocuteur « ville de Rezé » pendant une période à ralentit la mise en œuvre de ce projet. Il y a eu un « recadrage » des rôles et de la compréhension des attentes/besoins des tinystes 4iéme trimestre 2021. L'installation des Tiny est réalisée début 2022.

Mise en œuvre :

Le service urbanisme s'est occupé de viabiliser le terrain. Le PLUM a été modifié en conséquence (« Périmètre spécial avec autorisation pour caravanes et maisons démontables et mobiles – UMD1 – Parcelles 281 – 282 – 283 et 437). Il y a une surface de 3000 m2.

La ville + Nantes Métropole se sont chargées de l'assainissement. Des dérogations ont été accordées. Le choix a été retenu d'auto filtration par les plantes pour l'assainissement des eaux usées. (Hors toilettes : toilettes sèches). Une borne eau / électricité permet le raccordement des Tiny.

Actuellement sur les 4 maisons, deux avec branchements EDF classiques et deux maisons sont autonomes (panneaux photovoltaïques) . Un potager de 120 m2 est crée.

© Mairie de Rezé – 2024

Tiny houses

Informations Ville collectées (audition des élus en novembre 2023 et entretiens auprès d'agent.e.s)

Une convention a été établie entre la mairie et les bénéficiaires.

Un loyer de 227€ par mois et par Tiny est facturé aux occupants : ce loyer couvre les charges supportées par la Mairie. Le loyer est calculé sur la base de l'occupation du foncier et de l'amortissement des travaux de viabilisation et d'aménagement du terrain sur 10 ans.

Ressources mairie :

Le service « Bâti » de la mairie est en charge du suivi des aménagements.

Les services techniques assurent le support technique des installations.(plus fournitures des éléments de clôture de la parcelle)

Le service « fonciers », s'occupe de la rédaction de la convention et le suivi du collectif mini maison avec la mairie, dont la perception des loyers.

Pas de budget spécifique inscrit au budget mairie depuis l'aménagement et la viabilisation du terrain. Pas de nouveaux aménagements en cours ou prévus à ce jour.

Suivi du projet :Une visite annuelle de terrain est prévue par convention entre la mairie et les bénéficiaires, mais à ce jour n'a jamais été réalisée. Le suivi se fait par messagerie essentiellement, lors de besoins. Le collectif a créé une boîte mail générique pour le bon fonctionnement avec la mairie.

© Mairie de Rezé – 2024

Tiny houses

Informations données par d'autres acteurs (entretiens avec parents, tinystes, etc)

Rencontre Collectif Tiny Houses : Trois Tinystes représentés, Tinyste impliqués dés le départ du projet en 2019 départ. Pour le collectif, la création d'une Association Syndicale Libre n'a pas été juridiquement possible. (refus préfectorale) Création d'une association loi 1901, qui a surtout permis au collectif, via la réflexion pour la rédaction des statuts, de préciser / formaliser le fonctionnement du collectif. Actuellement cette association ne semble pas vraiment utile et utilisée, au-delà de l'intérêt d'usage.

Un lieu commun avait été envisagé (type Yourte), mais le collectif n'en à pas ressentit le besoin, et ne souhaitait pas augmenter le coût de l'opération avec cette installation. Le collectif s'est beaucoup alimenté des médias sociaux au départ de leur projet , pour capter de l'information. Une fois plus informés, ils ont eux-mêmes alimentés les réseaux sociaux de leurs connaissances / expérience avant de progressivement s'en défaire.

Fonctionnement avec la Mairie :

L'arrivée de Mme Bernardeau au quatriéme trimestre 2021,(interlocutrice Mairie de Rezé), a permis la mise en œuvre de ce projet. Chaque Tinyste a un bail individuel avec la mairie. Les aménagements ont été réalisés, mais sans suivi de chantier entre la mairie et le collectif, mises en œuvre des aménagements sans consultation préalable des bénéficiaires. (exemples : traitement du sol pour recevoir les Tiny, réseau d'évacuation des eaux). Pas de réunion formelle avec la mairie, échanges via le mail du collectif.

Un seule visite « politique » avec les élus et représentant de la mairie pour présentation à une municipalité voisine. Pas de demande en cours de la part du collectif auprès de la mairie. Pas de travail et d'échange avec la mairie sur cette installation. Pas de communication.

© Mairie de Rezé – 2024

Tiny houses

Informations données par d'autres acteurs (entretiens avec parents, tinystes, etc)

Installation et voisinage :

Peu d’information de la mairie sur l’installation des Tiny Houses dans le quartier. 3 semaines avant, une réunion d’information sur le quartier, donc mal perçue par le voisinage - inquiétude.

Le collectif a fait le tour du voisinage pour se présenter.

Actuellement bon rapport de voisinage, le collectif est bien accepté. Bonnes relations.

Le collectif a été en relation avec l’association Habitat Léger, mais ne fait pas partie d’un réseau spécifique.

Au lancement du projet initial, la municipalité de l’époque, n’a pas souhaité faire appel à Habitat Léger pour ce projet.

© Mairie de Rezé – 2024

Tiny houses

Notation : 4

Commentaire : Engagement initial de la mandature précedente (2019), projet revu et réalisé mais sur un nouveau périmetre, par la mandature actuelle. Projet recentré sur 4 Tiny Houses. Situation du projet : Pour les élus ce site et un « test » : l'idée est de voir comment ce projet fonctionne avant de pouvoir éventuellement étendre ce type de projet sur la commune. A la reprise du projet en 2021, tout le monde souhaitant faire avancer « vite » le projet, il n'y a pas eu réellement de co-construction du projet avec la mairie. Installation et voisinage : Peu d'information de la mairie sur l'installation des Tiny Houses dans le quartier. Actuellement bon rapport de voisinage, le collectif est bien accepté. Communication sur le projet : Les membres du collectif seraient ouverts à davantage de communication sur le projet. En tant que membre de l'observatoire, maintenant que les tinystes sont installés et que leur collectif fonctionne bien, et aux vues de l'objectif de la Mairie, il serait intéressant que les élus proposent des projets ou animations « pédagogiques » avec diverses écoles, associations ou la MDD, afin de partager ce nouveau mode de d'habitat.

© Mairie de Rezé – 2024